



Demande de divorce pour faute après un passage devant le juge

Par **Sofa24**, le **09/06/2016** à **08:15**

Bonjour à tous. Mon compagnon a demandé le divorce en fin d'année dernière. Après un passage devant le juge des affaires familiales où il a été retenu que nous vivions ensemble (ce qui était faux sans apports de preuves puisque ce n'était pas le cas) nous avons décidé de ne pas faire appel et du coup de vivre ensemble. Nous avons pris un logement début mai. Aujourd'hui son épouse veut demander le divorce pour faute. Que risquons-nous? À-t-elle le droit de demander le divorce pour faute maintenant alors que c'est lui qui a demandé le divorce l'année dernière et qu'un juge a déjà statué sur leur situation? Quels recours avons-nous? Merci de vos retours